

D 4-4/2024

Budget 2024

—

Budget  
Supplémentaire  
2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 0

Excusés-représentés : 8

Votants : 33

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.



## Conseil Municipal du 16 avril 2024

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'avril à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

**Présents :**

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY (à partir de 20h10), M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC (jusqu'à 20h52), M. PARSY, M. GARCIA, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (jusqu'à 20h58)

**Absents ayant donné procuration :**

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à M LOGIER

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN (jusqu'à 20h10)

Mme YAP ayant donné procuration à M LESIEUX

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M THIBAUT

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M LEBLANC ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (à partir de 20h52)

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M GOVAERT

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme DUVAUX ayant donné procuration à M GARCIA

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

**Rapport de Madame le Maire :**

Suite au vote du Budget Primitif 2024 et à l'affectation des résultats, il est possible de procéder à l'établissement d'un Budget Supplémentaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2313-1 et L1612-4,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération 4-2/2024 du 13 février 2024 adoptant le Budget primitif,

Vu la délibération 4-2/2024 du 16 avril 2024 adoptant le Compte Administratif 2023,

Vu la délibération 4-3/2024 du 16 avril 2024 d'affectation des résultats de l'exercice 2023,

Considérant la présentation de Mme le Maire des éléments constitutifs du Budget Supplémentaire tels que présentés dans la note annexée à la présente,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la Majorité absolue ;

Contre : M PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme ANDRÉ, Mme BERTHELOT, M. RICHER, Mme BRILLOT, M. RENOUF

- ADOPTE le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	4 224 479.18 €	4 224 479.18 €
Investissement	4 680 967.68 €	4 680 967.68 €
<b>TOTAUX</b>	<b>8 905 446.86 €</b>	<b>8 905 446.86 €</b>

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération
- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Cédric ANDRÉ